



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil  
Division des établissements d'enseignement privés  
DEEP 1

Affaire suivie par :  
Elsa Angelosanto  
Tél : 01 57 02 63 28  
Mél : [elsa.angelosanto@ac-creteil.fr](mailto:elsa.angelosanto@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'évaluation du stage des maîtres contractuels d'enseignement privés sous contrat ;
- Vu les propositions du jury académique du 24 juin 2021,

## Arrête

### Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurant en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

La secrétaire générale adjointe, directrice des relations et des ressources humaines de l'académie de Créteil, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil,  
le 16 juillet 2021

Le Recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT

ANNEXE

Jury académique des professeurs d'éducation physique et sportive stagiaires - session de juin 2021

Maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat accédant à l'échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Secteur	Année du concours
MONSIEUR	SUNDAY	AKINBODE	AKINBODE	PRIVE	2020
MONSIEUR	EMMANUEL	CAIRE	CAIRE	PRIVE	2020
MONSIEUR	MARVIN	CALMELS	CALMELS	PRIVE	2020
MONSIEUR	JOHAN	CONSTANTY	CONSTANTY	PRIVE	2020
MONSIEUR	ZACHARIE	DIALLO	DIALLO	PRIVE	2020
MONSIEUR	DAVID	DIEDHIOU	DIEDHIOU	PRIVE	2020
MONSIEUR	JEREMY	LEBRUN	LEBRUN	PRIVE	2020
MONSIEUR	VINCENT	MENENTAUD	MENENTAUD	PRIVE	2020
MADAME	MARJORIE	ULRICH	ULRICH	PRIVE	2020